



Avant-propos

Entre janvier 2014 et septembre 2015, la Mission Opérationnelle Transfrontalière s'est engagée, avec le soutien du programme national d'assistance technique Europ'act, dans une étude sur le développement économique dans les territoires transfrontaliers aux frontières françaises. Ce travail vise à présenter la situation actuelle en matière de développement économique transfrontalier, tant du point de vue de la coopération entre acteurs privés que de l'action publique.

Le préambule présente les éléments clés de la problématique notamment l'enjeu d'une exploitation conjointe du capital territorial dans des espaces marqués par la présence d'une frontière autour de laquelle s'opère une mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens, qui peut être un facteur de prospérité si elle est régulée de façon coordonnée entre Etats voisins.

La première partie présente **six portraits de territoires** aux frontières françaises, ainsi que trois exemples sur d'autres frontières européennes.

La seconde partie aborde **les thématiques transversales du développement économique transfrontalier**. Dans le contexte d'une réforme ambitieuse de l'action publique territoriale en France, le document formule quelques recommandations spécifiques au contexte français.

Des fiches projets illustrent ensuite les composantes du développement économique transfrontalier.

Un guide pratique, édité sur une seconde brochure, complète cet ouvrage introductif. Il se compose de deux parties :

- une première visant à dynamiser le partenariat des acteurs publics et privés pour faire émerger des projets
- une seconde pour faciliter l'émergence de projets de développement économique transfrontalier.

Les résultats de ce travail sont destinés à l'ensemble des acteurs concernés par le développement économique des territoires transfrontaliers : collectivités et autorités territoriales, services des États, entreprises, chambres consulaires, organisations patronales et sectorielles, agences de développement, services publics de l'emploi, institutions financières publiques comme la Caisse des Dépôts et Bpifrance, autorités des programmes européens, institutions et réseaux européens.

AVERTISSEMENT

Les cartes présentes dans ce document sont uniquement destinées à illustrer géographiquement les territoires décrits dans le texte. En aucun cas elles n'ont vocation à présenter l'exhaustivité des structures de coopération existantes. Par ailleurs, les régions françaises sont représentées dans leur périmètre antérieur à la réforme effective au 1^{er} janvier 2016.